

ATTENTION : cette fiche doit être adressée au commissaire académique des agrégés

**SNESUP-FSU
FICHE SYNDICALE 2011-2012
ACCÈS à la HORS CLASSE des AGRÉGÉS**

(à adresser au commissaire paritaire académique des agrégés - cf. liste jointe)

1. NOM : **A/** Académie : _____

2. Prénom : **B/** Discipline : _____

3. Nom de jeune fille : **C/** Echelon : _____

4. Date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|

5. Adresse personnelle :
.....
|_|_|_|_|_|
.....

6. Téléphone personnel : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse électronique :
.....

7. Etablissement :
.....
|_|_|_|_|_|
.....

8. Téléphone professionnel : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

9. Composantes (UFR, IUT, IUFM, etc...) :

10. Position⁽¹⁾ : ▶ Affecté (e) ▶ Détaché (e) : ATER - MDC - Autres (1)

11. Agrégé (e) par ▶ Concours ▶ Liste d'aptitude (1)
Année : Année :

12. Titres et diplômes :

13. Autres titres établissant une qualification accrue et année d'obtention :
.....

14. Etes-vous en CPA ? oui non

(1) Rayer les mentions inutiles (affecté : vous êtes titulaire de votre poste)

Vos 3 dernières promotions

	DATE DE LA PROMOTION	TYPE DE PROMOTION (GC, C, ANCIENNETE)
11è		
10è		
9è		

Merci de joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

BAREME INDICATIF

- Note au 31/8/2011
.....
- Échelon au 31/12/2011 (points acquis si passage au choix ou grand choix)
 - 10 pts au 7 ème échelon
 - 20 pts au 8 ème échelon
 - 40 pts au 9 ème échelon
 - 60 pts au 10 ème échelon
 - 80 pts au 11 ème échelon (avec 1, 2 ou 3 ans d'ancienneté*)
 - 90 pts au 11 ème échelon (avec 4 ans d'ancienneté* et plus)

*une année incomplète compte pour année pleine.

Ces points ne sont pas cumulables entre eux.

Les personnels ayant atteint le 11è échelon à l'ancienneté, s'ils ont accédé au 10è échelon au choix ou au grand choix dans le même grade, bénéficient du même régime de bonification.

- 10 pts supplémentaires si au moins 5 ans dans un même établissement d'éducation prioritaire.
- Appréciation du recteur : **Exceptionnel : 90 ; Remarquable : 60 ; Très honorable : 30 ; Honorable : 10 ; Insuffisant : 0.**

Total

HORS CLASSE des AGRÉGÉS

Avancement

Indices	Echelons	Ancienneté
1er échelon	Du 1er au 2e échelon	2 ans 6 mois
2e échelon	Du 2e au 3e échelon	2 ans 6 mois
3e échelon	Du 3e au 4e échelon	2 ans 6 mois
4e échelon	Du 4e au 5e échelon	2 ans 6 mois
5e échelon	Du 5e au 6e échelon (A1)	4 ans
6e échelon A1	A1 à A2	1 an
A2	A2 à A3	1 an
A3		

A REMPLIR IMPERATIVEMENT

Précisez :

Tâches administratives ou de direction (actuelles ou passées)

Autres éléments susceptibles d'appuyer votre candidature : recherche, responsabilités, etc. (joindre documents)

Avis du chef d'établissement et éventuellement de l'inspection générale (joindre copies)

Avez-vous envoyé un dossier à l'inspection générale (ou à l'IPR) ?

Si oui, à quelle date ?

.....
commissaire paritaire académique des agrégés

Cher(e) camarade,

A la suite de la réunion de la Commission Administrative Paritaire Académique du | | | | | | | | | | consultée sur les propositions d'accès à la hors classe des agrégés au titre de l'année **2011/2012**, nous vous informons, à titre rigoureusement confidentiel que :

- Vous avez été proposé(e) par la CAPA.. Votre candidature sera soumise à la CAPN des agrégés.
- Vous n'avez malheureusement pas été proposé(e) par la CAPA

Votre barème est de :

Bien cordialement.